REGARDS CROISÉS

D'autres facettes de la gymnastique

Les affaires de la gymnastique : triche, mœurs et dopage

Affaires de mœurs, de corruption ou de dopage, la gymnastique, à l'instar des autres activités sportives, n'échappe pas à ces pratiques sombres qui ternissent son image. Ainsi, des falsifications d'identités, en passant par des agressions sexuelles, des jugements partiaux des juges ou des pratiques dopantes, voici un petit tour d'horizon des facettes noires de la gymnastique artistique.

L'âge des gymnastes

Grand classique de la gymnastique, la tricherie concernant l'âge des gymnastes a connu quelques beaux épisodes. Il faut en effet rappeler que pour participer aux compétitions internationales, les gymnastes doivent être âgés d'au moins seize ans. Cette mesure vise à contrecarrer « l'infantilisation » des gymnastes. Car si une petite taille constitue un indéniable avantage biomécanique, il pose aussi la question du respect de jeunes enfants engagés dans des pratiques extrêmes qui menacent leur intégrité.

Du coup, pour lutter contre ce type de fraude qui devenait de plus en plus courant dans les années 1980, et court-circuiter les « poupées gymnastes » qui proposaient des acrobaties de plus en plus risquées (Nadia Comaneci fut championne olympique à... quatorze ans !), la Fédération internationale de gymnastique (FIG) décida de faire passer l'âge minimal pour participer aux Jeux olympiques de 14 à 15 ans (1981), puis à 16 ans (1997).

Pour autant, la falsification sur l'âge des gymnastes est une pratique qui perdure.

- En 2000, la Chinoise Dong Fangxiao a perdu sa médaille de bronze par équipe (au profit des Américaines), après qu'on se soit rendu compte qu'elle n'avait que quatorze ans, même si ses papiers d'identité indiquaient... seize ans!
- En 2007, la Nord-Coréenne Hong Su-Jong vice championne du monde de saut de cheval 2007, s'est vu retirer sa médaille après que l'on se soit aperçu qu'elle avait été enregistrée dans des compétitions internationales disputées entre 2003 et 2010, avec trois années de naissance différentes (deux ans de suspension).
- Aux Jeux olympiques de Pékin (2008), une nouvelle polémique éclata avec la double championne olympique Chinoise He Kexin (par équipe et aux barres asymétriques), officiellement âgée de seize ans, mais qui aurait eu en vérité deux ans de moins. Elle ne fut toutefois finalement pas inculpée.

Enfin, comment ne pas s'interroger sur la taille des gymnastes. C'est ainsi qu'aux Jeux olympiques de Barcelone en 1992, la Corée du Nord présentait une équipe composée de gymnastes mesurant entre... 1,23 m et 1,26 m! Il faut à ce sujet savoir qu'à l'époque de Nadia Comaneci (1976), la taille et le poids moyens des gymnastes féminines étaient en moyenne de 1,60 m pour 47,7 kg. Seize ans plus tard (1992), la taille moyenne était descendue à 1,45 m et le poids à 40 kg.







Hong Su-jong



He Kexin

La partialité des juges

Discipline de jugement humain par excellence, la gymnastique se trouve de fait exposée à de potentielles erreurs d'appréciation. Car ce sont bien les juges qui, sur la base d'un référentiel commun (le code de pointage), apprécient le niveau des prestations. Et depuis le premier code de pointage publié en 1936, les officiels ont eu parfois eu fort à faire pour discriminer les gymnastes.

Les problèmes et contestations ont ainsi entaché les résultats, comme lors des Jeux olympiques d'Athènes de 2004, où coup sur coup, deux affaires éclatèrent :

- D'abord, avec Paul Hamm qui devint le premier Américain à remporter le titre au concours général individuel. Mais lors de l'exercice aux barres parallèles, le troisième du classement, le Sud-Coréen Yang Tae-Young fut victime d'une erreur manifeste des juges qui le lésèrent lors de la notation. Quelques jours plus tard, la Fédération internationale de gymnastique (FIG) reconnu la faute, suspendit trois juges (dont un qui vivait dans le même État que Paul Hamm), mais ne retoucha pas au classement.
- Quelques jours plus tard, lors de la finale de la barre fixe, le Russe Alexeï Nemov réussit une prestation de très haut niveau (avec six saltos). Mais sa note apparut sous évaluée. Le public se mit à vociférer et huer les juges. Le directeur technique de la Fédération internationale de gymnastique, le Roumain Adrian Stoica, intervint alors auprès des juges pour qu'ils revoient leur note... Ce qu'ils firent au bout de vingt minutes, sans toutefois changer le podium qui semblait pourtant promis au Russe. Le public, furieux, vit alors Nemov s'avancer sur le praticable pour saluer la foule. Il procéda même à un appel au calme (il recevra le prix Pierre de Coubertin pour ce geste).





À l'issue de ces Jeux 2004, la FIG mit en place un nouveau code de pointage, a priori plus impartial, mais nettement moins compréhensible du grand public. Pour autant, les problèmes de jugement continuèrent :

- Ainsi, aux Jeux de Londres 2012, la FIG adressa des avertissements verbaux à certains juges après les qualifications des épreuves féminines : « Il était aussi évident que certains juges étaient indulgents avec des gymnastes de pays amis ».
- Suite à l'évaluation des juges ayant exercé aux championnats du monde de 2015, huit d'entre eux furent écartés des Jeux de Rio 2016 pour « notation biaisée ou insuffisante » (dont trois bannis de la Fédération internationale).
- Aux Jeux de Rio 2016, le Français Cyril Tommasone échoua au pied du podium du cheval d'arçons. Son coéquipier Yann Cucherat déclara alors : « il s'est fait voler car les deux Anglais étaient plus forts que lui, mais l'Américain avait un mouvement moins difficile que lui, et en exécution il a fait de petites erreurs. J'ai eu des juges, revu les images, très objectivement, il devait être classé troisième ».
- Quant à la Française Marine Boyer, toujours aux Jeux de Rio, elle vit la médaille de bronze lui échapper à la poutre au profit de la star Américaine Simone Biles visiblement surnotée.

Les agressions sexuelles du docteur Nassar

C'est en 2016 qu'éclate le plus grand scandale d'abus sexuel de l'histoire du sport. Larry Nassar, médecin-ostéopathe de l'équipe féminine américaine de gymnastique artistique, est accusé d'agressions sexuelles et de viols par plus de... cent quarante femmes (!), dont la quadruple championne olympique 2016 Simone Biles. La liste des victimes est si longue qu'elle dépasse même celles des affaires Harvey Weinstein et Bill Cosby réunies. Nassar, 56 ans, est une figure connue de l'olympisme puisqu'il a participé aux quatre dernières olympiades.

Mais au-delà de ces abus sexuels, le plus souvent pédophiles, c'est l'omerta qui entoure l'affaire qui scandalise. Car dès les années 1990, des victimes du médecin se confient à leurs parents et entraîneurs. La question qui se pose est donc de comprendre comment le médecin a pu abuser des sportives en toute impunité, en prétextant leur administrer des soins. Car beaucoup de plaintes déposées ont classées sans suite.

L'enquête met à jour qu'un accord d'1,25 million de dollars a été conclu entre la famille de la championne

olympique 2012 McKayla Maroney (plaignante) et la Fédération de gymnastique américaine (USA Gymnastics) afin de ne pas ébruiter les agissements du médecin. Quant aux psychiatres, ils expliquent que lorsque les parents sont très investis dans la carrière de leur enfant, ils peuvent avoir tendance à fermer les yeux sur certains agissements. Il convient aussi d'évoquer la naïveté de ces jeunes athlètes, comme en témoigne le propos de l'ancienne médaillée olympique Aly Raisman : « j'étais juste très innocente. Je ne savais pas vraiment. Vous n'imaginez pas ça si vous faites confiance à une personne ». Enfin, la police a reconnu ne pas avoir cru certains témoignages.

Dans le sillage de l'affaire Nassar, 350 autres gymnastes affirment avoir été agressées sexuellement par des médecins et des entraîneurs au cours des vingt dernières années. Il s'agit donc indéniablement du plus gros scandale sexuel sportif dont malheureusement, malgré la démission de plusieurs responsables sportifs, on ne connaît pas encore l'étendue complète de la réalité.

Les grossesses dopantes



Dès les années 1970, circulait une drôle de rumeur selon laquelle des gymnastes - principalement Russes et Est-Allemandes - étaient mises enceintes (par leurs entraîneurs!) peu avant les compétitions afin d'améliorer leurs performances grâce aux changements hormonaux provoqués. L'affaire connut son apogée en 1994 avec la Russe Olga Kovalenko qui avoua cette pratique dopante autorisée et indétectable qu'est la fécondation.

Il s'avéra peu après que cet aveu était non seulement faux, mais que ces pratiques n'avaient jamais existé. Pour autant, cela ne signifiait pas l'absence de dopage, mais pas de cette manière.

Dopage et gymnastique : une réalité

Le dopage d'État

Il faut d'emblée rappeler que dès la fin des années 1960, l'Allemagne de l'Est, qui souhaitait faire du sport une vitrine du socialisme, n'avait pas hésité à mettre en place un système de dopage

organisé qui concerna - tout sport confondu - plus de 10 000 athlètes qui dès le plus jeune âge, avalaient des boissons et pilules présentées comme des vitamines.

Plus récemment, les aveux en 2017 de Xue Yinxian, ancienne médecin des équipes nationales chinoises (dont celle de gymnastique), ont confirmé que « les médailles chinoises baignaient dans le dopage. » Elle explique ainsi que c'est en étudiant ce qui se faisait à l'étranger dans les années 1970, que les dirigeants Chinois furent persuadés de la nécessité du dopage. L'accent fut alors porté sur les disciplines pourvoyeuses de médailles, comme la gymnastique ou la natation, sans que les athlètes ne sachent vraiment ce qu'on leur injectait (« des médicaments nutritionnels spéciaux »).

Des cas de dopage

Bien que certains des cas présentés ci-dessous puissent faire l'objet de doute quant à la volonté délibérée de tricher, force est de constater que le dopage est une pratique qui a visiblement pénétré les gymnases.

Lors des Jeux olympiques de 2000, la Roumaine Andreea Raducan fut titrée championne olympique du concours général individuel, avant d'être déchue quelques instants plus tard pour dopage à l'éphédrine. Après avoir mené une enquête, le Comité International Olympique estima que la gymnaste roumaine n'avait pas triché, mais que le médecin de l'équipe roumaine avait commis une lourde erreur en lui administrant un médicament interdit pour la soigner. Si ce dernier fut exclu des Jeux, la question subsista quant à l'absorbation d'un médicament a priori inutile en gymnastique. Cela n'a toutefois pas empêché Raducan de devenir par la suite présidente de sa fédération nationale de gymnastique.



Tout aussi étonnant fut la suspension d'un an infligée au gymnaste Yuri Van Gelder, Champion du monde (2005) et d'Europe (2009) aux anneaux, contrôlé positif à la cocaïne lors des championnats des Pays-Bas, il fut aussi exclu des Jeux de Rio 2016 suite à une nuit alcoolisée.

Les Jeux de Londres 2008 rencontrent également

les spectres du dopage à travers la gymnaste Ouzbèque Luiza Galiulina, contrôlée positive à un diurétique quatre jour avant le début de la compétition. Ce produit, souvent utilisé en gymnastique, permet notamment de perdre du poids. Elle sera suspendue deux ans.

Quant à l'un des meilleurs Russes du milieu des années 2010, Nikolai Kuksenkov, champion d'Europe par équipes et 6e du concours général des Mondiaux en 2015, il est contrôlé positif au meldonium en 2016, s'inscrivant dans la flopée des athlètes Russes positifs à cette substance.

Enfin, quelle ne fut pas la surprise du grand public lorsqu'il apprit que la star Américaine Simone Biles, quadruple championne olympique aux Jeux olympiques de Rio 2016 et dix fois championne du monde, était



accusée de dopage à un psychostimulant comparable aux amphétamines. La championne réagit en expliquant qu'elle souffrait de troubles de déficit de l'attention et hyperactivité (TDAH) et qu'elle suivait un traitement approprié, tout en étant en règle grâce à une dérogation AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques) : « Je souffre de TDAH et je prends des médicaments pour ça depuis mon enfance. Soyez assurés que je crois en un sport propre et que j'ai toujours suivi les règles ». Mais en France, Simone Biles n'aurait pas bénéficié de cette AUT. Et surtout pas de la dernière, démarrée en septembre 2014, à 17 ans, et accordée pour quatre ans, soit jusqu'à ses 21 ans, car on n'accorde pas dans notre pays d'AUT pour ce genre de produit (contrairement aux États-Unis).